



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/02/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 04

*relative à la contribution financière des entreprises et autres organismes à Disrupt'Campus
Toulouse pour l'édition 2019/2020*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration adopte les modalités de contribution financière des entreprises et autres organismes auprès de Disrupt'Campus Toulouse, pour l'édition 2019/2020, annexées à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

ANNEXE 1



CONTRIBUTION FINANCIERE DES ENTREPRISES ET AUTRES ORGANISMES A DISRUPT'CAMPUS TOULOUSE POUR L'EDITION 2019-2020

Contexte :

Disrupt'Campus Toulouse est un programme de coopération étudiants/entreprises initié par les 3 universités de Toulouse, et financé par un PIA (programme d'investissements d'avenir) opéré par BPI France. Le programme a démarré en 2018 et son financement prendra fin, en juillet 2021. Dans l'intervalle, il est demandé aux bénéficiaires d'amorcer d'autres formes financements qui permettront d'atteindre un autofinancement.

Dans cette perspective, l'édition 2019-2020 de Disrupt'Campus Toulouse engagée avec une cinquantaine d'étudiants de 6 masters des 3 universités, 7 entreprises et organismes sur 9 projets, est conçue sur la base d'une contribution financière des entreprises et organismes qui bénéficient du programme.

Modalités

Les tarifs sont déterminés en fonction des structures et pour les entreprises des effectifs salariés.

➤ **Entreprises** : Tarifs en fonction du nombre de salariés

- Effectif inférieur à 10 salariés :

- Gratuit si activité créée il y a moins de 2 ans
- 1 500€ si plus de 2 ans

- Effectif compris entre 10 et 250 salariés : 2 500€

- Effectif supérieur à 250 salariés : 5 000€

➤ **Organismes publics autres qu'établissements d'ESR** : 5 000€

➤ **Etablissements d'ESR, associations** : 1 500€

Ce prix engage Disrupt'Campus Toulouse sur 4 volets :

➤ **Logistique et process**

Accompagnement logistique du dispositif : planification et organisation des réunions collectives, diffusion des informations aux parties prenantes (entreprises, enseignants, étudiants et mentors) par tous les canaux à sa disposition (pages web, mails, chaîne slack, etc), réservation des espaces de réunions collectives...

Accès des équipes projets à des espaces de coworking, partenaires : agences du Crédit Agricole Toulouse 31, Village by CA, Nova Mêlée, La Mêlée, Le Catalyseur, où elle pourra se réunir sur réservation préalable.

➤ **Expertise**

Mise à disposition de trois types d'expertise :

- Enseignants chercheurs, responsables des masters
- Pool d'experts indépendants de la transformation numérique, des méthodes de gestion de projet, de l'innovation, de l'IOT, etc, auprès desquels 2 heures de conseil/ mentoring seront sollicitées (obligatoires) et jusqu'à 10 heures au total ;
- Deux fablabs : Le Fabriquet à Ramonville et Créatech à Saint-Jean, auprès desquels 3 demi-journées d'intervention peuvent être sollicitées par chaque équipes projets, selon ses besoins en prototypage, développement numérique, etc.

➤ **Pédagogie**

Formation spécifique réservée aux participants à DCT, conçue avec des professionnels de la gestion de projet numérique, des méthodes agiles et du design thinking.

Cette formation hybride (blended learning) est composée de :

- Cours en lignes accessibles sur la plateforme d'e.learning <http://moodle.univ-toulouse.fr/login/index.php> (4 modules de 2H chacun)
- Cours en présentiel basés sur le doing by learning pour les entreprises (une journée) et pour les étudiants (2 journées).

Elle vise à donner un socle de connaissances et de compétences commun à l'ensemble des participants, sur la conduite de projet d'innovation par le numérique, et à appliquer sur le cas pratique du sujet de l'entreprise, les méthodologies présentées. Une demi-journée de team building est organisée afin de favoriser la cohésion et l'organisation au sein des équipes projets.

De plus, 4 demi-journées sont prévues pour faire un état d'avancement sur les projets et aider les équipes à mettre en œuvre l'interdisciplinarité.

Les formations et les revues de projets d'un sprint à l'autre sont animées par des formateurs/coachs qui sont également accessibles en dehors de ces temps définis si besoin.

➤ **Gestion de projet**

Disrupt'Campus Toulouse veille à l'engagement des étudiants inscrits dans l'équipe d'une part en rendant l'ensemble des étapes de travail en collectif obligatoires, d'autre part en conditionnant l'obtention du certificat Disrupt'Campus Toulouse à l'assiduité (sur un passeport DCT individuel) et au rendu du livrable final. En outre, les responsables des masters encadrent leurs étudiants : ils s'assurent de leur implication, de leur capacité à traiter le sujet, de la pertinence des techniques mises en pratique ; ils les aident à trouver des solutions à toute difficulté qu'ils pourraient rencontrer au fil de leurs travaux.

DCT ne peut s'engager ni sur le temps consacré par les étudiants au projet : celui-ci varie d'une formation à l'autre et d'un étudiant à l'autre, ni sur les résultats obtenus.

L'ensemble de ces éléments sont repris dans une convention (ci-jointe).

ANNEXE 2



Logo Entreprise

Convention

Entre

L'Université Toulouse Capitole

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente,
ci-après désignée, « UT Capitole ».

N° SIRET 193 113 826 000 13 - Code APE 8542 Z

et

Nom partenaire

[adresse complète](#)

représenté par [Monsieur / Madame Prénom Nom, fonction.](#)

Ci-après désigné, « [Nom partenaire](#) »

N° INSEE ou N° SIRET

CONTEXTE

Cette convention s'inscrit dans le cadre des enjeux stratégiques de chacune des parties, notamment :

- L'université Toulouse Capitole aux côtés de l'université Toulouse - Jean Jaurès et l'université Toulouse III - Paul Sabatier, a initié le dispositif Disrupt'Campus Toulouse. Ce dispositif pédagogique interuniversitaire et interdisciplinaire a pour but d'apporter aux étudiants et aux collaborateurs des entreprises les compétences nécessaires à la gestion de projets de transformation numérique, à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Il comprend notamment une formation hybride (en ligne et en présentiel) et un travail en équipe projet pluridisciplinaire sur des problématiques d'entreprises. Ce travail repose sur le volontariat des étudiants pour la majorité des formations. Il peut être soit proposé dans l'UE projet tuteuré du cursus (master 1 informatique de l'université Toulouse III - Paul Sabatier), soit

- en plus du programme du cursus (master 1 sociologie des organisations et de l'action publique, master 1 MEEF création de ressources numériques), intégré dans le cursus mais non obligatoire (masters 1 MIAGE IM et 2IS). Il est imposé dans le cursus (master 2 droit et numérique),
 - L'entreprise **Nom** a pour ambition d'accélérer sa transformation numérique et son innovation en confiant un sujet à des étudiants de diverses disciplines et en se formant aux méthodes en vigueur dans la conduite de projet numérique.

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat entre UT Capitole via Disrupt'Campus Toulouse et **Nom partenaire** a pour objet de définir :

- les conditions de participation de **Nom partenaire** à Disrupt'Campus Toulouse
- les moyens mis en œuvre par Disrupt'Campus Toulouse pour accompagner **Nom partenaire** dans son projet de transformation numérique.

Article 2. ENGAGEMENT DE DISRUPT'CAMBUS TOULOUSE

Disrupt'Campus Toulouse s'engage sur les moyens mis à disposition de **Nom partenaire** et de son équipe projet, précisés ci-dessous.

➤ Volet logistique et process

Disrupt'Campus Toulouse assure tout l'accompagnement logistique du dispositif : planification et organisation des réunions collectives, diffusion des informations aux parties prenantes (entreprises, enseignants, étudiants et mentors) par tous les canaux à sa disposition (pages web, mails, chaîne slack, etc), réservation des espaces de réunions collectives...

L'équipe de **Nom partenaire** a accès au même titre que les autres équipes, à des espaces de coworking, partenaires : agences du Crédit Agricole Toulouse 31, Village by CA, Nova Mêlée, La Mêlée, Le Catalyseur, où elle pourra se réunir sur réservation préalable.

➤ Volet expertise

Au sein de Disrupt'Campus Toulouse, les responsables et autres enseignants des masters impliqués s'engagent à encadrer les étudiants et les équipes dont celle de **Nom partenaire**, et à leur apporter leur expertise.

En complément, Disrupt'Campus Toulouse met à disposition :

- Un pool d'experts de la transformation numérique, des méthodes de gestion de projet, de l'innovation, de l'IOT, etc, auprès desquels 2 heures de conseil/ mentoring seront sollicitées (obligatoires) et jusqu'à 10 heures au total ;
- Deux fablabs : Le Fabriquet à Ramonville et Créatech à Saint-Jean, auprès desquels 3 demi-journées d'intervention peuvent être demandées selon les besoins en prototypage, développement numérique, etc de l'équipe **Nom partenaire**.

➤ Volet pédagogique

Disrupt'Campus Toulouse donne accès à une formation spécifique réservée aux participants à DCT, conçue avec des professionnels de la gestion de projet numérique, des méthodes agiles et du design thinking. Cette formation hybride (blended learning) est composée de cours en lignes accessibles sur la plateforme d'e.learning <http://moodle.univ->

toulouse.fr/login/index.php et de cours en présentiel basés sur le doing by learning pour les entreprises (une journée) et pour les étudiants (2 journées). Elle vise à donner un socle de connaissances et de compétences commun à l'ensemble des participants. Une demi-journée de team building est organisée afin de favoriser la cohésion et l'organisation au sein des équipes projets dont celle de **Nom partenaire**. De plus, 4 demi-journées sont prévues pour faire le point sur les projets et aider les équipes dont celle de **Nom partenaire** à mettre en œuvre l'interdisciplinarité. Ces réunions sont animées par des formateurs/coachs qui sont également accessibles en dehors de ces temps définis si besoin.

➤ Volet gestion de projet

Disrupt'Campus Toulouse veille à l'engagement des étudiants inscrits dans l'équipe de **Nom partenaire** d'une part en rendant l'ensemble des étapes de travail en collectif obligatoires, d'autre part en conditionnant l'obtention du certificat Disrupt'Campus Toulouse à l'assiduité (sur un passeport DCT individuel) et au rendu du livrable final. En outre, les responsables des masters encadrent leurs étudiants : ils s'assurent de leur implication, de leur capacité à traiter le sujet, de la pertinence des techniques mises en pratique ; ils les aident à trouver des solutions à toute difficulté qu'ils pourraient rencontrer au fil de leurs travaux.

DCT ne peut s'engager ni sur le temps consacré par les étudiants au projet de **Nom partenaire** : celui-ci varie d'une formation à l'autre et d'un étudiant à l'autre, ni sur les résultats obtenus.

Article 3. ENGAGEMENT DE NOM PARTENAIRE

Nom partenaire fournit aux étudiants inscrits dans son équipe projet les informations nécessaires à la bonne conduite du projet : accès aux ressources humaines, aux données de l'entreprise, aux différents travaux déjà réalisés sur le sujet.

Nom partenaire nomme 1 à 2 référents sur le projet et lui/leur donne la capacité à dégager du temps sur le projet, l'encadrement et le suivi de l'équipe.

Si besoin, **Nom partenaire** fera signer un accord de confidentialité aux étudiants.

Les déplacements sur site et tous frais engendrés pour les besoins du projet par les étudiants seront pris en charge par **Nom partenaire**.

Article 4. RÉSULTATS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les résultats obtenus sur le projet de **Nom partenaire** font l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale devant un jury, qui sont obligatoires. La propriété intellectuelle est déterminée avec **Nom partenaire** et fait l'objet d'une convention entre **Nom partenaire** et chaque étudiant, que DCT s'engage à produire avant la remise des prix.

Article 5. ÉVALUATION DU DISPOSITIF ET COMMUNICATION

Nom partenaire participe à l'évaluation de Disrupt'Campus Toulouse, permettant un processus d'amélioration continue.

Les deux parties sont autorisées à communiquer, en interne comme en externe, pendant toute la durée de la présente convention, et même à l'issue de la date de fin, et à se prévaloir de leur qualité de partenaires. A ce titre, chaque partenaire transmettra à l'autre sa charte graphique et son logo dès signature de la présente convention. Chaque partenaire

veillera à respecter strictement cette charte et à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation du partenaire. Chaque partie s'engage à recueillir l'accord exprès de l'autre partie, préalablement à toute action de communication, sur les supports et contenus de communication envisagés.

Article 6. CONTRIBUTION FINANCIERE

Nom partenaire s'engage à contribuer au financement du dispositif Disrupt'Campus Toulouse en versant une somme de **xx€** (montant voté au CA d'UT Capitole **le xx xx**), dès la signature de la présente convention.

Article 7. ANIMATION DE LA CONVENTION

La convention est suivie par les deux parties afin de veiller à son bon déroulement.

Pour UT1 Capitole :

- **Brigitte POITEVINEAU** , chef de projet Disrupt'Campus Toulouse
- **Anne-Claire BOUGY**, gestionnaire Disrupt'Campus Toulouse

Pour **Nom partenaire** :

- **Prénom Nom**, fonction
- **Prénom Nom**, fonction

Article 8. CONFIDENTIALITÉ

Les parties se déclarent tenues l'une envers l'autre par une obligation de confidentialité à l'égard des documents, données, informations, techniques ou procédés de quelque nature qu'ils soient concernant l'autre partie, auxquels elles auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat, ainsi que des entretiens auxquels participent leurs personnels.

De même, les parties s'interdisent de détourner à leurs fins, ou à celle d'un tiers, les modèles techniques, concepts ou supports auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent contrat. Les deux parties s'engagent à respecter les stipulations du présent article sans limitation de durée.

Article 9. DURÉE - RÉSILIATION

La présente convention prend effet à compter du **xx et prendra fin le 31 mai 2020**.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations résultant de la présente convention, elle pourra être résiliée par l'autre partie, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

Toutefois, UT Capitole ne pourra pas rembourser le montant versé par **Nom partenaire** au titre de sa participation financière au dispositif Disrupt'Campus Toulouse.

Article 10. LITIGES

En cas de litige relatif à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à la mise en œuvre de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait en deux exemplaires à Toulouse, le **date**,

Pour **Nom partenaire**,

Prénom NOM
Fonction

Pour l'Université Toulouse Capitole,

Corinne Mascala
Présidente de l'Université